XIII^e ANNÉE — N° 4035 — MERCREDI 1^er JANVIER 1902

# LA CROIX

## DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIII^e
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,30 — 524,45

22, Grande-Rue, 22

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 57[illegible]

ADVENIAT REGNUM TUUM

*Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.*

## LA JOURNÉE

« L'Officiel » d'aujourd'hui contient le nom de quatre religieuses décorées, sur la proposition du ministre de la Guerre, pour leur conduite héroïque en temps d'épidémie au chevet de nos soldats.

Nos religieuses forcent l'admiration de leurs ennemis eux-mêmes.

×

A partir du 1^er janvier 1902, le séjour en Algérie cesse d'être compté comme campagne à nos officiers et soldats ; c'est une tradition de soixante ans qui disparaît.

Il en est de même pour la Tunisie.

×

La victoire de de Wet à Tweefontein a fait tomber en ses mains une quantité considérable d'approvisionnements et de munitions accumulés dans le camp Firman.

×

Une dépêche de Londres annonce qu'une violente émeute s'est produite samedi dans l'île de Lewis aux Hébrides. La police envoyée d'Ecosse a été obligée de se réfugier dans une église où elle a capitulé après six heures de siège. Beaucoup d'agents ont été blessés à coups de pierres.

×

Le Sénat espagnol ayant voté le budget s'est ajourné hier soir.

*A cause du premier de l'an, la « Croix » ne paraîtra pas demain.*

## L'AFFAIRE DU « FIGARO »

La 1^re Chambre de la Cour, présidée par M. Forichon, a statué cette après-midi dans cette affaire. Elle infirme le jugement du tribunal de commerce;

Déclare régulière l'assemblée générale des actionnaires du *Figaro* du 11 juin 1901 qui a révoqué MM. Périvier et de Rodays;

Dit mal fondées les demandes de ces derniers tendant à l'annulation des délibérations de cette assemblée;

Dit que MM. de Rodays et Périvier abandonneront dans les huit jours la gérance et quitteront les locaux; autorise M. Prestat, président du Conseil d'administration, de les faire expulser par la force publique.

Dit enfin que l'arrêt sera exécutoire sur la minute et avant tout enregistrement.

La Cour motive cette décision sur ce que l'assemblée du 11 juin n'avait pas besoin du *quorum* pour délibérer valablement que cette interprétation est conforme au texte des statuts et a été acceptée par les adversaires eux-mêmes.

En outre, l'assemblée du 28 décembre 1901 qui les a nommés gérants ne comportait pas le *quorum*.

En ce qui concerne la demande en annulation des décisions de l'assemblée du 11 juin, la Cour estime que MM. de Rodays et Périvier ont violé les statuts qui exigeaient que les mesures communes ne fussent prises que d'accord entre eux. Le désaccord est établi par les lettres des deux jurys, par l'expulsion de de Rodays, par la prise de pouvoir de Périvier, etc.

La Cour estime qu'on ne peut proclamer d'une façon plus nette l'incapacité des deux gérants, et par conséquent leur révocation par l'assemblée générale est justifiée.

# 1901-1902

La première année du siècle a été bien douloureuse pour le cœur de tous les catholiques et de tous les bons Français.

De graves atteintes ont été portées aux droits de l'Eglise et aux libertés des citoyens, et tandis qu'une majorité jacobine donnait aux uns, même aux Sociétés secrètes, la liberté d'association, elle la supprimait pour les autres, pour les plus méritants, pour ceux à qui la Patrie doit le plus de reconnaissance, si on avait égard aux services rendus.

Sans oublier le passé, voyons ce qu'il est permis d'augurer de cette année 1902 qui s'ouvre au milieu de beaucoup d'anxiétés et aussi d'espérances.

Deux grands événements s'annoncent : l'un concerne l'Eglise, l'autre la France.

Dans quelques semaines, Sa Sainteté Léon XIII entrera dans la vingt-cinquième année d'un pontificat traversé par de cruelles épreuves, mais également si fécond pour l'extension de la religion catholique dans le monde.

Les catholiques voudront, en cette circonstance, s'unir aux fêtes jubilaires qui accompagneront cet événement, et montrer à leur Chef vénéré leur dévouement et leur amour.

Ils prieront Dieu d'ajouter aux années de Pierre, accordées au saint Pontife, de nombreuses années encore : *ad multos annos.*

Dans quelques mois se présentera pour la France une échéance décisive : celle des élections législatives.

Nous devrons nous souvenir alors de tous les méfaits du ministère actuel et de la coterie qui le maintient au pouvoir, et nous ne devrons pas oublier non plus les sentiments de loyauté et d'indépendance dont a fait preuve le groupe modéré du Parlement en votant, avec nos amis, *contre le loi d'iniquité.*

Nous devrons chercher à triompher ensemble et à constituer dans la Chambre future cette majorité d'honnêtes gens qui entreprendra l'œuvre d'apaisement moral et religieux que réclame le pays.

Cette politique d'union nous a été dictée par S. S. Léon XIII. C'est celle que nous avons toujours affirmée et conseillée, car c'est celle qui seule peut nous sauver. Suivons donc avec discipline, avec ardeur et aussi avec confiance les chefs du groupe de l'Action libérale.

Que chacun de nous fasse son devoir, et nous aurons, Dieu aidant, la consolation et la joie de voir, en l'année 1902, se lever sur la France des jours meilleurs.

C'est notre plus vif désir; c'est aussi le meilleur souhait que nous puissions offrir à nos amis, à tous les lecteurs de la *Croix* qui ont le double amour de la Patrie et de l'Eglise.

PAUL FERON-VRAU.

## L'ÉPISCOPAT

### MGR MOLLIEN

Nous sommes heureux de donner de meilleures nouvelles de la santé de Mgr Mollien. Voici, en effet, la dépêche que nous recevons de notre correspondant de Chartres :

« L'information envoyée à un journal au sujet de la santé de Mgr Mollien exagérait une légère indisposition due aux fatigues de la cérémonie de Noël. Sa Grandeur va beaucoup mieux.

» Les réceptions du premier de l'an ont été supprimées, mais par simple mesure de précaution. » L.

Le *Gaulois* annonce, d'autre part, « que S. Em. le cardinal Lebot, archevêque de Bordeaux, et Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, ont dû contremander, pour cause d'indisposition, les réceptions du nouvel an. »

Nous formons des vœux de meilleure santé pour les vénérés prélats, et les recommandons aux prières de nos lecteurs.

### A L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Son Em. le cardinal-archevêque de Paris a reçu aujourd'hui le Chapitre de l'église métropolitaine, les professeurs de l'Institut catholique, du Séminaire Saint-Sulpice et des Petits Séminaires Saint-Nicolas et Notre-Dame des Champs.

M. le chanoine Normand, doyen du Chapitre, a pris la parole au nom de la famille archiépiscopale.

La réception générale du clergé de Paris aura lieu le 3 janvier, à 2 heures. C'est M. l'abbé Reinburg, curé de Notre Dame de la Gare, qui offrira à Mgr Richard les vœux du clergé.

## L'ÉVÊCHÉ D'ANNECY

Le ministère des Cultes a vraiment des amis d'une indiscrétion bien imprudente.

On sait que l'évêché d'Annecy est vacant depuis la mort du regretté Mgr Isoard, survenu le 3 août dernier.

On se demandait quelles raisons il y avait à cette longue vacance. Voici qu'un journal ministériel, le *Petit Savoyard de Paris*, publie l'information suivante qu'il se vante de tenir directement du ministère, et que notre correspondant d'Annecy nous communique :

« Nous n'aurons pas d'évêque à Annecy, dit-il, avant les élections, parce que le gouvernement veut, avant la venue de l'évêque, vendre le collège d'Evian, qui est destiné irrévocablement à la vente. »

Le collège d'Evian, ajoute notre correspondant, fait partie de la mense épiscopale du diocèse d'Annecy. C'est un Petit Séminaire très florissant où est élevée une partie de la jeunesse du Chablais.

Sans doute il porte ombrage au collège communal de Thonon qui n'a que fort peu d'élèves, et comme l'Etat n'aime pas la concurrence il trouve tout simple de supprimer celle qui le gêne.

Mais ce qui indique bien les tendances de nos gouvernants pour les élections prochaines ce sont les menées souterraines pour scotcher malgré tout leurs candidats.

Le député ministériel actuel de Thonon est, dit-on, fort peu rassuré sur sa réélection, et la vente du collège d'Evian pourrait achever ses déconfiteurs. Cependant le gouvernement y tient. Que faire ? On maintient la nomination de l'évêque jusqu'après les élections, le [illegible] sera tout.

Mais l'indiscrétion du *Petit Savoyard* va peut-être gêner la combinaison.

## GAZETTE DU JOUR

### IL Y A UN SIÈCLE

Il y a un siècle, le 1^er janvier 1802, le Premier Consul, entouré de sa maison militaire, des deux autres consuls Cambacérès et Lebrun, de ses ministres, recevait aux Tuileries les félicitations du corps diplomatique et de tous les grands corps de l'Etat : Sénat, Corps législatif, Conseil d'Etat, Tribunat. Bonaparte, dans toute la vigueur de son génie et au comble d'une gloire jusque-là intacte, laissait percer toute sa joie et donnait un libre essor à ses espérances. En moins de deux ans il avait réconcilié la France nouvelle avec toutes les grandes puissances, même avec l'Angleterre qui venait enfin de renoncer à la lutte. Le Concordat était signé et les églises allaient se rouvrir. L'Allemagne avait accepté le traité de Lunéville ; d'autres traités venaient d'être conclus avec la Russie, la Porte, le Portugal. La Hollande, l'Espagne et les Etats italiens étaient ses alliés. Tout le vaste pays compris entre le Rhin au Nord, l'Océan, les Pyrénées et les Alpes, formant 103 départements, était la possession incontestée de la République française. Napoléon disait qu'il allait consacrer exclusivement son énergie, ses puissantes facultés à la régénération morale, intellectuelle, financière, administrative, industrielle de la France. Il était sincère, et autour de lui ses ministres et ses collaborateurs croyaient à cet avénir. Hélas ! ce ne fut qu'un rêve qui dura *dix-huit mois.* La rupture du traité d'Amiens (13 mai 1803) jeta notre patrie dans d'autres aventures, dans d'autres destinées. Cependant souvenons-nous du 1^er janvier 1802.

A. P.

### LES BALOURDISES DE MANGEOT

Dimanche dernier, l'honorable M. Julien Goujon, député de Rouen, flétrissait devant ses électeurs les actes de persécution dont le Cabinet Waldeck-Rousseau s'est rendu coupable ; il stigmatisait en particulier l'odieuse loi d'exception contre les religieux, lorsqu'un nommé Mangeot se leva soudain pour se faire l'avocat du ministère.

L'avocat était digne du client comme on peut en juger par cet extrait de la plaidoirie :

Mangeot ne croit pas que les Congrégations soient à plaindre. Si elles ne veulent pas s'exiler, elles n'ont qu'à faire une simple déclaration. *Les bonnes Sœurs qui disent la messe* ne font pas de mal, elles lèvent les bras au ciel pour prier, mais aussi elles veulent gagner beaucoup d'argent.

M. Julien Goujon a répondu aux applaudissements de l'auditoire, mis en joyeuse humeur par Mangeot, qu'il ne s'agissait pas de déclaration, mais d'autorisation.

Je veux la liberté pour tous, a ajouté l'honorable député, et je ne vois pas comment on peut refuser à trois bonnes religieuses le droit de s'associer pour lever les bras au ciel, quand on l'accorde à douze danseuses d'opéra qui se réunissent pour lever la jambe sur une scène.

L'argument a paru sans réplique à Mangeot lui-même.

### LAICISATION ABUSIVE

Il y avait à l'hôpital d'Yssingeaux (Haute-Loire) une dizaine d'enfants orphelins ou abandonnés, qui étaient instruits : les filles par les Sœurs, et les garçons par les Frères. La Commission administrative de l'hospice d'Yssingeaux vient de décider, par 4 voix contre 3, l'envoi à l'école laïque de ces enfants.

On fait observer à ce sujet que les divers donateurs de l'hôpital d'Yssingeaux, dont les libéralités réunies ont fait l'hôpital tel qu'il est aujourd'hui, avec ses bâtiments, ses propriétés et ses revenus, étaient tous de fervents catholiques. Parmi ces bienfaiteurs, on compte plusieurs ecclésiastiques, mais on n'y découvre ni un libre penseur ni un franc-maçon. C'est évidemment une idée chrétienne qui a inspiré et mouvé leur générosité pour les pauvres. S'ils étaient encore de ce monde, ils protesteraient certainement contre cette mesure d'intolérance antireligieuse si contraire à leurs intentions.

Mais nos sectaires qui tiennent déjà si peu compte des droits des vivants se soucient encore bien moins des dernières volontés des défunts.

### LA « CROIX DU DIMANCHE »
*(grand format)*

Au seuil de l'année nouvelle, la *Croix du dimanche* grand format célèbre le premier anniversaire de sa création.

Fondé surtout en faveur des lecteurs hebdomadaires qui n'ont pas la facilité de recevoir la *Croix du dimanche* et la *Croix* locale combinées, ce journal a pleinement réussi et compte déjà 10 000 abonnés.

Que cette feuille et que toutes les productions de la Bonne Presse réalisent de plus en plus, par la grâce de Dieu, le précepte du Créateur : *Croissez et multipliez-vous.*

LA CROIX ILLUSTRÉE
*publie des dessins d'actualité et des tableaux de maître.*

LA CROIX ILLUSTRÉE
*publie des nouvelles et un roman.*

LA CROIX ILLUSTRÉE
*publie des anecdotes historiques et des bons mots.*

LA CROIX ILLUSTRÉE
*publie les caricatures et des histoires humoristiques.*

LA CROIX ILLUSTRÉE
*publie une chronique de la mode et d'usages du monde.*

LA CROIX ILLUSTRÉE
*publie des conseils d'économie domestique et des recettes.*

LA CROIX ILLUSTRÉE
*publie des jeux d'esprit et des concours.*

LA CROIX ILLUSTRÉE
*coûte 6 francs par an, 4 francs seulement pour les abonnés à la CROIX.*

5, RUE BAYARD, PARIS VIII^e

## LES VŒUX

Les vœux volent, les vœux se croisent. Lèvres sévères, lèvres câlines, lèvres exercées, lèvres balbutiantes vont partout semant les vœux. Beaucoup sont éclos sur les lèvres mêmes, quelques-uns arrivent de bien plus loin, c'est-à-dire du fond du cœur. Plus rares encore ceux qui justifient leur nom de vœux, c'est-à-dire qui sont, en même temps qu'un souhait, une prière et remontent à Dieu avant de s'en aller à leur adresse.

Ce qui se consomme d'argent à ce moment de l'année est effrayant, mais ce qui se consomme de vœux est plus effrayant encore. La Rochefoucauld a eu tort de dire : « On ne donne rien si libéralement que ses conseils. » Il est une chose qu'on donne avec une libéralité merveilleuse : ce sont les compliments, les félicitations, les condoléances et, en particulier, les souhaits du nouvel an. Cela ne coûte rien à celui qui les donne, et cela fait toujours plaisir à celui qui les reçoit. Bien des gens ne remueraient pas le bout du doigt pour procurer aux autres le bonheur qu'ils leur souhaitent, mais ils consentent parfaitement à remuer le bout des lèvres pour le leur souhaiter. Il paraît que c'est moins difficile. Du reste, où en serait-on si, après avoir dit à quelqu'un qu'on désire pour lui quelque chose, on était obligé de travailler à la réalisation de ce désir ? Du coup, on ne souhaiterait plus rien à personne, sauf à soi-même. Et encore, que de biens l'on se souhaite qu'on ne cherche guère à atteindre ensuite ! L'enfer, dit-on, est pavé de ces vœux-là.

Les vœux fleurissent dans les Congrès, dans les réunions publiques, dans les Conseils généraux ; mais c'est dans les salons, au début d'un nouvel an, qu'on les voit se déployer comme une armée pour une revue. Ils défilent en ordre, sans imprévu, selon un programme tracé d'avance. Un homme qui a violé de graves devoirs parvient à conserver l'estime du monde ; mais il se perdrait s'il négligeait, à un jour dit, d'exprimer officiellement certains vœux. On excusera un professeur de lycée d'inculquer aux enfants des idées antipatriotiques ; on ne lui pardonnera pas de n'avoir pas été présent lorsque le personnel offrait ses vœux au proviseur ou au recteur ; et si par hasard, ce jour-là, il a la migraine, les événements pourront lui démontrer qu'il a eu grand tort de ne pas renvoyer à un meilleur moment cette migraine-là.

A défaut des sentiments qui ne se commandent pas, l'homme se contente de la comédie des sentiments, et, comme la comédie a encore quelque chose de capricieux qui déconcerte, on aime à la régulariser, dans le monde officiel, sous forme de parades strictement automatiques. Dans la vie privée, la spontanéité reconquiert une certaine place ; mais là encore, que de leçons apprises par cœur : « Tu diras ceci à ton grand-père ; tu répéteras cela à ta tante. » Les grandes personnes, elles, se donnent à elles-mêmes leurs leçons, elles se la répètent à voix basse. Du reste, est-ce entièrement un mal qu'il en soit ainsi ? L'éducation consiste peut-être à faire d'abord dire aux hommes ce qu'ils devraient penser, afin qu'ils arrivent à sentir ce qu'ils disent. Le malheur, c'est qu'un bon nombre arrivent surtout à dire ce qu'ils ne sentent pas. Le 1^er janvier doit être le jour de l'année où il se débite le plus de mensonges. Heureusement, ce ne sont pas les plus pernicieux.

Mais voilà de hautes réflexions. Puisque, sans le vouloir, nous effleurons des sujets si sérieux, demandons à nos lecteurs la permission de verser tout à fait dans le pédantisme. *Vœu* vient d'un mot latin qui signifie également *vote.* Et c'est justice. L'homme qui vote exprime un vœu : il en exprime même plusieurs, résumés dans le nom d'un candidat dont il espère la réalisation de ce qui lui tient au cœur. De ces vœux ou votes, combien se trouvent déçus !

« Cela était dans mes vœux ! » dit un poète latin en évoquant l'image d'un bonheur champêtre qu'il n'a pu goûter. « Cela était dans mes votes ! » soupire trop souvent l'électeur honnête catholique, ou simplement ami de la liberté, en songeant qu'il voulait sauvegarder les droits de la famille, l'éducation religieuse de ses enfants, peut-être aussi le contenu de sa chétive bourse, et que son mandataire, une fois le mandat escamoté, s'est agréablement moqué de lui. Oui, cela était dans les votes de l'électeur, mais cela n'était pas dans les plans de l'élu. On dirait que certains politiciens n'attachent pas plus d'importance à leurs programmes qu'un homme du monde n'en attache à ses phrases stéréotypées du jour de l'an. Quand ils déroulent les phrases sonores de leurs professions de foi, c'est comme s'ils disaient aux électeurs : « Je vous la souhaite bonne et heureuse », en ajoutant tout bas, pour leur compte : « Ce que je m'en bats l'œil ! »

A nous d'ouvrir le nôtre, et de bien nous mettre dans l'idée que, pour faire de l'année 1902 une « année heureuse », il faut nous arranger pour lui faire apporter des *élections heureuses.* Que nos vœux aboutissent donc à des votes, et que ces votes ne se laissent pas capter par de vagues vœux. Au point où nous en sommes arrivés, et en présence des malheurs qui menacent la famille, la propriété, la patrie, la société tout entière, il ne s'agit plus de dire : « J'émets le vœu... » il s'agit de dire : « Je veux ! »

Dr^nd.

## UNE HALTE D'ASHAVÉRUS

### *Conte du jour de l'an*

C'était le 1^er janvier. Le ciel calme, uni, semblait d'argent mat. Une planète brillait encore : Jupiter, qui ne s'éteint qu'aux frissons de l'aube. Soudain, elle s'éteignit. Lentement, à l'est, vers Paris, montait une illumination rose et mauve. Puis, à ras de la route blanche de neige, une petite sphère d'or apparut.

— Le soleil, éternua Ashavérus, grelottant.

Une mésange à longue queue s'enfuit. Et, d'une voix morne, étrange, archaïque, Ashavérus répéta :

— Le soleil.

Il en tira cette conséquence :

— Il est 7 h. 56.

Pauvre vieux fait errant ! Il n'avait jamais eu de montre. Mais il avait habitué à connaître les phénomènes qui se produisaient dans le firmament, et il savait, d'après eux, lire parfaitement l'heure. Il ne se trompa donc point lorsqu'il se dit qu'il était 8 heures moins quatre. Et, cette constatation faite, il écarquilla les yeux et la bouche et soupira profondément, car il s'était aussi habitué à pousser de profonds soupirs.

Naturellement, il avait marché toute la nuit, et il marchait depuis tant et tant de siècles qu'il était véritablement recru du si long, du si sempiternel chemin. Son soupir annonçait mille ans et mille ans de lassitude.

Or, ce matin-là, le millénaire vagabond n'était pas seulement épuisé de fatigue ; il était, de plus, tout transi de froid, et aussi de faim. A Saint-Germain-en-Laye, à Croissy, à la Malmaison, à Suresnes, qu'il venait de traverser successivement, il n'avait pu acheter aucune denrée comestible, parce que toutes les boutiques étaient closes : les mitrons eux-mêmes dormaient. Et, maintenant, dans le bois de Boulogne, le Juif errant se hâtait vers Paris que le soleil, comme un poing d'or, semblait montrer là-bas, derrière les arbres couverts de neige.

Ils étaient très jolis, ces arbres, et il y en avait de très comiques. Quelques-uns, d'être tout blancs, semblaient des pierrots, ou de jeunes mariées. De hautes branches floconneuses faisaient croire à des bonnets de coton. Des ramures embroussaillées pendaient comme de grandes barbes de vieillards drôlement pensifs et chenus. Mais, le nez violacé ainsi qu'une aubergine, l'estomac vide, les pieds déformés par des engelures récentes et des cors immémoriaux, Ashavérus ne songeait guère à s'amuser de ces neigeux phantasmes. Il courbait la tête : il allait, regardant uniquement ses pauvres jambes éternelles qui gigotaient ainsi l'eau congelée comme dans des blancs d'œufs battus, et, de fois à autre, il éternuait à l'ancienne mode :

— Atchi ! Brr... Brr... A mes souhaits !

Ses souhaits, ses triples souhaits : manger, se réchauffer, se reposer ! Probablement, il mangerait tout à l'heure. Peut-être, sur le midi, le bon soleil le réchaufferait-il un peu. Mais, se reposer, hélas ! non il ne se reposerait point. Il n'avait jamais connu, il ne connaîtrait jamais

## INFORMATIONS DU SOIR

### CONTRE LE DIVORCE

On prépare à Rome un grand mouvement contre le projet de loi sur le divorce.

Le dimanche après l'Epiphanie, il aura une réunion à laquelle prendront part les 28 associations confédérées de Rome et les 49 Comités paroissiaux.

Les orateurs de cette réunion seront les conseillers communaux Persichetti, Santucci et Jacoucci.

On s'adressera à la population romaine au moyen de grandes affiches et de journaux.

Signalons même à cette occasion une bonne tactique employée par les catholiques romains : ces journaux sont distribués gratis aux vendeurs, qui deviennent ainsi les propagandistes intéressés de la bonne cause.

Mgr Radini Tedeschi a été chargé d'organiser ce mouvement qui sera l'écho des sentiments de la vraie population de Rome.

### LE TRAITEMENT DES MAGISTRATS DE PARIS

Certains journaux du matin ont annoncé que les magistrats ainsi que le greffier et les commis greffier de la Cour de Paris subiraient, à partir du 31 décembre, une réduction d'un cinquième sur leur traitement ; le motif de cette réduction serait la nécessité de parfaire le budget de la Cour qui, voté comme l'an dernier, pour neuf Chambres, doit, aujourd'hui, bien suffire à dix Chambres.

Nous nous sommes renseignés, et voici ce qui nous a été dit :

Par suite d'une erreur dans les crédits, les fonds qui pour le 31 décembre auraient dû être de 97 000 francs, ne sont que de 80 000 francs 9 mois.

En conséquence, tout le personnel de la cour, à commencer par le premier président, subira pour ce mois une réduction d'un cinquième. Le petit personnel seul recevra l'intégralité de son traitement.

Mais il ne s'agit que d'une insuffisance de cause : dès les premiers jours de janvier, la chancellerie fera mandater la somme nécessaire pour parfaire les traitements ainsi réduits.

Il, bien entendu, il n'a jamais été question d'une réduction par mesure administrative de traitements fixés par la loi de 1883.

### AU « FIGARO »

On lit dans les *Débats* :

Un de nos amis s'est rendu cette après-midi au *Figaro*, dans l'espoir d'y joindre MM. de Rodays et Perivier. Mais M. de Rodays, seul, y est venu vers 3 h. 1/2 et s'est *refusé*, d'ailleurs, à toute interview.

Les visiteurs étaient assez nombreux au reste qui déjà s'empressaient dans les salons du *Figaro*, curieux de nouvelles ; et tandis que le téléphone ne désemparait guère, on s'entretenait entre groupes de la situation nouvelle que crée le jugement d'aujourd'hui.

On s'inquiétait notamment de savoir les intentions de MM. Perivier et de Rodays et s'ils iraient en cassation.

Enfin, on parlait à nouveau des diverses combinaisons dont il fut question en ces derniers temps, et dont la principale est celle qui remettrait la direction du journal aux mains de MM. Calmette et Prestat, auxquels s'adjoindrait M. Robert Mitchell.

Toulon, 31 décembre. — Mme Waldeck-Rousseau et le président du Conseil poursuivent leur villégiature à Tamaris dans le plus strict incognito.

Pendant qu'ils faisaient une promenade, M. Belfort, maire de la Seyne, est venu à l'hôtel des Palmiers pour présenter à M. Waldeck-Rousseau les hommages de la population.

Il était accompagné des employés municipaux porteurs de deux magnifiques corbeilles de fleurs. En l'absence de M. Waldeck-Rousseau, le maire de la Seyne a été reçu par M. Ulrich. Le président du Conseil a remercié par lettre M. Belfort.

M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat des postes, vient de décider que la convention téléphonique franco-italienne sera mise en vigueur le 1^er janvier prochain.

Paris pourra communiquer avec Turin, Milan, Novare, Bergame, moyennant la taxe de 3 fr. 50 par trois minutes.

Tanger, 31 décembre. — L'information annonçant le départ pour Rabat d'un secrétaire du gouverneur de l'Algérie pour aplanir les difficultés survenues au sujet de la mission marocaine est absolument inexacte.

Seul, le premier drogman de la légation de France est parti pour Rabat, où il porte au Makhzen les plaintes des délégués marocains actuellement à Alger qui demandent des instructions sur quelques détails secondaires.

La meilleure entente existe entre les deux gouvernements au sujet de cette mission.

Moulay Abdel-Kader, oncle du Sultan, est mort à Rabat, où il a été enterré en grande pompe.

### NOUVEAUX MASSACRES EN CHINE

Londres, 31 décembre. — On mande de Changhaï au *Daily Express* qu'un certain nombre de convertis ont été massacrés à Ning-Cha-Fou, dans le Kansou, où résident le prince Tuan et le général Tung-Fuh-Siang, que la presse chinoise rend responsable de ce crime.

### ARRESTATION SENSATIONNELLE

Nice, 31 décembre. — M. Julien Salvi, notaire, ancien adjoint au maire de Nice, a été arrêté ce matin sous l'inculpation de prévarication. La somme s'élèverait à plusieurs centaines de mille francs. (*Liberté.*)

### CRISE MINISTÉRIELLE

Madrid, 31 décembre. — Suivant la *Correspondencia*, le ministre de la Marine serait décidé à provoquer une crise ministérielle.

## A TRAVERS LA PRESSE

### JOURNAUX DE MARDI SOIR

#### LEUR CRAINTE

De l'*Univers* :

Il avait bien dix jours que M. Ranc ne répétait plus qu'il est impossible d'être à la fois catholique et sincèrement constitutionnel.

Nous nous étonnions un peu de ce silence prolongé, ne nous rappelant pas que l'ancien sénateur fût jamais resté une semaine sans reprendre son thème favori.

Quelque chose, vraiment, commençait à nous manquer. Aussi est-ce avec une impression semblable à celle qu'on éprouve en revoyant un visage, sinon cher, du moins familier, que nous avons, hier, lu l'article de M. Ranc dans le *Radical*. Nous en achevions presque toutes les phrases de mémoire.

Un évêque, revenant de Rome où il avait été reçu en audience par Léon XIII, a rapporté que le Souverain Pontife pressait, avec un redoublement d'instances, les catholiques de se placer très nettement sur le terrain constitutionnel.

Là, seulement, a dit le Pape, l'on pourra opposer une résistance efficace aux sectaires et jacobins. Si mes prescriptions avaient été suivies, vous ne seriez pas dans cet *état lamentable.*

Suivez-les, du moins, pour les prochaines élections. Le peuple français veut garder la République. Parlez et agissez de telle façon qu'il ne mette plus en doute la sincérité avec laquelle vous acceptez la forme du gouvernement.

Or, c'est précisément là ce que ne veut à aucun prix M. Ranc, porte-paroles autorisé des jacobins et des sectaires. Il ne faut pas que le suffrage universel puisse croire à la loyauté, à la persévérance des catholiques, lorsque ceux-ci déclarent se ranger, sans arrière-pensée, sur le terrain constitutionnel.

Et l'ancien sénateur de reprendre son vieux thème : Attention, crie-t-il au pays, méfie toi ; c'est une manœuvre ! Ne va pas tomber dans le piège ; rappelle-toi qu'il est impossible d'être à la fois catholique et républicain...

Nous ne répondrons point à M. Ranc. Assez souvent déjà nous l'avons fait, et probablement il faudra le faire encore. Mais aujourd'hui, nous nous adressons aux catholiques.

Nous les prions de méditer les propos de l'ancien sénateur. Pourquoi ce jacobin parle-t-il ainsi, avec tant d'obstination ?

C'est évidemment parce qu'il a peur de voir le pays croire enfin à notre bonne foi et ne plus douter, devant notre persévérance, de la sincérité de notre attitude constitutionnelle.

Et si M. Ranc éprouve cette crainte, n'est-ce pas, non moins évidemment, parce qu'il sait bien que le jour où le pays cesserait de nous considérer comme antirépublicains, les sectaires perdraient ce qui fait presque toute leur force ?

Et la conclusion s'impose. Il nous semble. Travaillons de notre mieux à créer dans le pays cet état d'esprit que M. Ranc redoute par-dessus tout. Obtenons du suffrage universel qu'il ne vote plus en nous des ennemis de la République.

*Pierre Veuillot.*

### UN VAPEUR QUI SOMBRE

Hong-Kong, 31 décembre. — Le vapeur allemand *Clara* a sombré près de Hoi-Haos. Le capitaine et 18 personnes manquent. Le vapeur français *Hanoï* en a sauvé 40.

### VILLAGES BOMBARDÉS

Darmstadt. — L'administration militaire allemande vient d'acquérir deux communes du grand-duché de Hesse dont les maisons vont être détruites à coups de canon ; on compte installer sur l'emplacement des villages un vaste champ d'exercice et de tir.

### VITRIOLÉS

*Un mort — Vingt blessés*

Milan, 31 décembre. — Une voiture électrique des tramways Edison a tamponné, en pleine rue, un camion portant des bonbonnes d'acide sulfurique ; celles-ci se sont déversées sur les voyageurs et le personnel. Ce fut épouvantable !

Environ 20 personnes sont grièvement blessées, et déjà le watman du tramway a succombé à ses blessures.

### VIOLENT INCENDIE

Saumur. — Un incendie vient de détruire une maison, 24 rue de Lorraine, occupée par deux sous-lieutenants, M. Famette, du 11^e hussards, et M. Robert, du 7^e cuirassiers ; tout a été brûlé 50 000 francs de dégâts, tant en meubles, fourrures et immeuble.

### LA CONVENTION MANDCHOURIENNE

Pékin, 31 décembre. — Le ministère de Russie a notifié aux plénipotentiaires chinois que la Russie refusera de modifier la convention mandchourienne.

### UN CUIRASSÉ RUSSE

Nice, 31 décembre. — Le cuirassé russe *Peresvet* est arrivé dans la soirée en rade de Villefranche, ayant à bord le grand-duc Cyrille. Il partira demain pour rejoindre en Pirée l'escadre russe de la Méditerranée.

Marseille, 31 décembre. — Le *Chaland*, de la Compagnie nationale, allant à Saïgon, et à Haïphong, partira demain à 10 heures avec 190 passagers, 8 capitaines d'infanterie coloniale, 15 lieutenants et 31 sous-officiers. Le chargement se compose de 2500 tonnes, dont 400 de matériel de guerre et 2000 caisses de cartouches.

PROCHAINEMENT

*la CROIX commencera la publication d'un nouveau feuilleton :*

LA TONNE D'OR

GRAND ROMAN D'AVENTURES

*par PAUL FÉVAL*